
Présidence : Albanie

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1278^e séance plénière)

1. Date : vendredi 28 août 2020

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 12 h 35

2. Président : Ambassadeur I. Hasani

3. Sujets examinés-Déclarations-Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT EN EXERCICE
SUR LA SITUATION EN BIÉLORUSSIE

Président, Président en exercice de l'OSCE (CIO.GAL/140/20), Biélorussie (PC.DEL/1107/20 OSCE+) (PC.DEL/1108/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1098/20), Suisse (PC.DEL/1101/20 OSCE+), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1119/20), Azerbaïdjan (PC.DEL/1099/20 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1104/20), Suède (PC.DEL/1109/20 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1106/20), Royaume-Uni (PC.DEL/1110/20 OSCE+), Allemagne (PC.DEL/1113/20 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/1102/20 OSCE+), Lituanie (PC.DEL/1100/20 OSCE+), France, Norvège (PC.DEL/1103/20), Portugal (PC.DEL/1117/20 OSCE+), Moldavie, Pologne (PC.DEL/1112/20), Turquie (PC.DEL/1114/20 OSCE+), Canada (PC.DEL/1105/20 OSCE+), Islande, Tadjikistan, République tchèque, Kirghizistan, Slovaquie, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/16/20 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 3 septembre 2020, à 10 heures, Neuer Saal, par visioconférence